

Index d'égalité Femmes-Hommes 2025 (données 2024)

En 2024, au niveau des salariés éligibles en France, Dietsmann a atteint un score de 90 points sur 100. Cette note se décline comme suit :

- Indicateur écart de rémunération entre les femmes et les hommes, la note obtenue est 35/40
- Indicateur écart de taux d'augmentations entre les femmes et les hommes, la note obtenue est 35/35
- Indicateur pourcentage de salariées augmentées dans l'année suivant leur retour de congés maternité, 15/15
- Indicateur nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations, 5/10

Le total des indicateurs calculables est ramené sur 100 points en appliquant la règle de la proportionnalité.
